



Municipalité de Dizy

Au Conseil communal de Dizy

Dizy, le 29 avril 2024

PREAVIS 02/2024

relatif à une demande de crédit de **CHF 740'000.-** pour la renaturation du Valangon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Dans son rapport de gestion 2017, la Municipalité informait ses conseillers sur les démarches entreprises par la Commune concernant le projet de renaturation du Valangon.

Puis, chaque année dans son rapport de gestion, elle a donné les détails de l'avancée du projet. Dans sa séance du Conseil général du 19 juin 2019, la Municipalité informait les conseillers sur les dépenses prévues par la Commune dans ce projet.

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de réalisation de CHF 740'000.00 pour la renaturation du ruisseau du Valangon, après travaux, pour ainsi régulariser la situation. Le préavis n'a pas été présenté avant, car les travaux sont subventionnés à hauteur de 95% environ par le Canton et la Confédération. Puis éventuellement par le Fond Naturemade Star pour les 5% restant. Cependant, la fiduciaire a demandé à la Commune de présenter un préavis, malgré cela et que les travaux soient à présents terminés.

2. Descriptif du projet



Le Valangon est un affluent de la Venoge qui s'écoule sur les territoires des communes de Dizy et de La Sarraz. Il dispose d'un réseau hydrographique de 5,7 km. Son état écomorphologique est très atteint en partie du fait que la moitié de son tracé est enterré. Sur mandat de la DGE-EAU, le bureau

Prona SA a réalisé en 2011 une étude préliminaire du potentiel de renaturation du Valangon à l'échelle de son bassin versant. Cette étude a permis de définir et de prioriser des mesures de renaturation. Ayant obtenu l'accord des propriétaires fonciers pour l'une des mesures de renaturation prioritaire, la commune de Dizy et la DGE-EAU ont mandaté les bureaux Prona SA et Stucky SA pour réaliser l'étude de la remise à ciel ouvert d'un tronçon d'environ 400 m en aval du village de Dizy dans une zone agricole.

Ce projet a été soumis à l'enquête publique par la Direction Générale de l'Environnement (DG), division EAU, du 22.03.2022 au 22.04.2022.



Les travaux ont débuté le 30 janvier 2023 et se sont terminés le 10 mai 2023.

3. Coûts

Le devis général a été établi sur la base d'un appel d'offres public sur invitation concernant les travaux de génie civil, conformément à la législation sur les marchés publics (LVPM).

Les autres postes se basent sur des appels d'offres en procédure de gré à gré et des estimations sur la base de projets similaires récents.

Les devis annonçaient un coût de Fr. 600'000.00 qui se présentaient comme suit :

DEVIS

Travaux généraux

- Appel d'offres et suivi des travaux (Grunner Stucky)	Fr.	60'355.30
- Travaux de génie civil (Gasser)	Fr.	293'504.05
- Travaux de géomètre (DTP)	Fr.	21'001.50
- Ingénieurs en environnement et pédologues (Prona)	Fr.	31'865.15
- Travaux paysagers (Biosaules)	Fr.	114'187.70
- Travaux forestier	Fr.	10'000.00
- Divers et imprévus	Fr.	50'000.00

Honoraires et frais

- Indemnité propriétaire	Fr.	17'746.00
--------------------------	-----	-----------

Montant total TTC

Fr. **598'658.70**

SUBVENTION

Subvention globale de 95% (70% confédération et 25% Canton de Vaud) sur les travaux devisés arrondi à CHF 600'000.00 TTC

Une part CH de 80% des 70% versée en décembre 2022	Fr.	336'000.00
Une part VD de 80% des 25% versée en décembre 2022	Fr.	120'000.00
Pour un montant total de	Fr.	456'000.00

COÛTS TRAVAUX REALISES

Le montant total des factures payées en 2022 et 2023 est de **Fr. 650'820.43**

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

La DGE nous a donc octroyé une subvention complémentaire de **Fr. 162'279.41**
Détaillée comme suit :

- Une part CH de 70% CHF 455'574.35 – CHF 336'000.00, soit CHF 119'574.30
- Une part VD de 25% CHF 162'705.11 – CHF 120'000.00, soit CHF 42'705.11

COÛTS TRAVAUX DE PLANTATIONS ET ENTRETIEN DE GARANTIE SUR 3 ANS

Un budget a été établi en collaboration avec la DGE pour les années 2024 à 2026. Le coût total des travaux de plantations et d'entretien se monte à **Fr. 85'000.00**

SUBVENTION PLANTATIONS ET ENTRETIEN

Un subside de 95% (part vaudoise et fédérale) pour les travaux de plantations et entretien de garantie sur 3 ans devisés à CHF 85'000.00 TTC, soit **Fr. 80'750.00**

Soit le solde de ~ CHF 36'791.02 (650'820.43-456'000.00-162'279.41+85'000.00-80750.00) à la charge de la Commune. Une subvention pour ces 5% restants pourrait être obtenue de la part du fond Naturmade star, la demande est en cours.

En conclusion de son préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

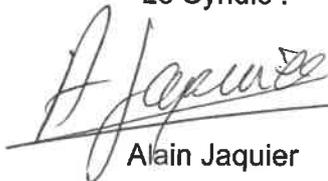
- VU le préavis municipal N°03/2024 de la Municipalité
OUÏ le rapport de la Commission chargée de son étude
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil communal de Dizy décide :

1. de donner à postériori l'autorisation à la Municipalité à réaliser les travaux nécessaires à la renaturation du Valangon
2. de lui octroyer un crédit de CHF CHF 740'000.00, subventions non déduites;
3. De dire que les subventions, de 95%, seront déduites de ce montant dès leur versement ;
3. D'admettre que les 5% restant, s'ils ne sont pas remboursé par le fond Naturemade Star, seront payé par le compte 9101.0.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Alain Jaquier



la Secrétaire :



Stéphanie Baudat

Délégué municipal : M. Alain Jaquier.

